

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Préambule

La ville de Puteaux organise des anniversaires dans différentes structures dédiées aux jeunes âgés de 5 à 14 ans résidant à Puteaux. Les lieux concernés par ce règlement intérieur sont :

- Le Jungle Lebaudy Park, allée Georges Hassoux, Parc Lebaudy, 92800 PUTEAUX.
- Le gymnase de l'école des Bergères, 29 rue du Moulin, 92800 PUTEAUX
- Le cinéma « Le Central », 136 rue de la République, 92800 PUTEAUX.
- La piscine Marius Jacotot, rue Fernand Pelloutier, 92800 PUTEAUX.
- L'Espace Jules Verne, 4 rue Marcelin Berthelot, 92800 PUTEAUX.

Article 2 : Modalités d'inscription administrative

- Le Jungle Lebaudy Park : Inscription pour les enfants de 5 à 9 ans, via le compte du Portail Puteaux Famille, en cliquant sur « Anniversaire Jungle Park ».
- Le gymnase de l'école Les Bergères : Inscriptions pour les enfants de 7 à 14 ans, via le compte du Portail Puteaux Famille
- Le cinéma « Le Central » : Vérification de la date souhaitée via le site internet du cinéma. Inscription directement à l'accueil du cinéma Le Central pour les enfants de 5 à 11 ans.
- La piscine Marius Jacotot : Inscription des enfants de 6 à 12 ans, par téléphone au 01.55.23.03.22.
- L'Espace Jules Verne : Inscription des enfants de 8 à 12 ans, via un formulaire à remplir auprès du « Point Puteaux info », au 120 rue de la République, 92800 PUTEAUX.

Article 3 : Tarification de l'activité et règlement

Toute inscription est définitive. En cas d'absence ou de désistement, sans raison médicale et un justificatif, il n'y aura aucun remboursement.

La place de l'enfant qui fête son anniversaire est offerte.

Le tarif et le règlement de l'inscription s'effectuera comme suit selon la structure :

- Le Jungle Lebaudy Park : 15 €/enfant, de 10 à 15 enfants maximum, paiement à réception de la facture mensuelle via le Portail Puteaux Famille.
- Le gymnase de l'école des Bergères : 15 €/enfant, de 10 à 14 jeunes maximum, paiement à réception de la facture mensuelle via le portail famille
- Le cinéma « Le Central » : 15 €/enfant, de 10 à 15 enfants maximum, paiement sur place le jour de la fête d'anniversaire.
- La piscine Marius Jacotot : 15 €/enfant, de 7 à 15 enfants maximum, paiement sur place le jour de la fête d'anniversaire.
- L'Espace Jules Verne : 15 €/enfant, de 8 à 10 enfants maximum, paiement au Point Puteaux Infos le jour de la réservation.

Article 4 : Déroulement des activités

L'activité Fête son anniversaire à Puteaux débute à la mi-septembre et se termine à la mi-juin de chaque année. L'activité s'interrompt durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les séances peuvent se dérouler les mercredis, samedis ou dimanches selon les lieux d'accueil.

Chaque enfant peut convier des amis selon la capacité d'accueil du lieu, aucun dépassement ne sera toléré.

Pour le goûter, la Ville ne fournit que des boissons pour les enfants (jus de fruits, eau minérale, sodas). Les parents peuvent apporter de la nourriture (gâteau d'anniversaire conditionné), uniquement présentée dans des emballages individuels et fermés, mentionnant sa composition. Aucune autre nourriture ne sera acceptée.

Les retards des participants excédant 15 minutes seront sanctionnés par le refus d'accès à l'activité.

A l'issue de la fête d'anniversaire, les enfants resteront sous la responsabilité du parent accompagnateur du groupe jusqu'à la sortie définitive de la structure.

Article 6: Implication des parents

Lors de l'inscription, un des parents de l'enfant doit s'engager à être présent et accompagner le groupe le jour de l'activité.

Le jour de la fête d'anniversaire, seul un parent, doit obligatoirement accompagner le groupe durant la totalité de l'activité et ce jusqu'au départ du dernier enfant de la structure.

Article 7 : Santé

Avant la fête d'anniversaire :

- concernant l'enfant fêtant son anniversaire, en cas de raison médicale et sur présentation d'un certificat, le remboursement intégral de l'activité sera effectué.
- si l'enfant fêtant son anniversaire est cas COVID ou cas contact le jour de sa fête d'anniversaire, le remboursement intégral de l'anniversaire sera effectué sur présentation d'un certificat médical.
- si un ou plusieurs enfants participants sont cas COVID ou cas contact et ne peuvent assister à la fête d'anniversaire, 3 cas de figure s'avèrent possibles :
 - 1) remplacement des participants malades par d'autres enfants,
 - 2) remboursement partiel du montant que représentent les enfants absents,
 - 3) remboursement de la totalité si le parent préfère annuler ou reporter.

Pendant la fête d'anniversaire :

- en cas d'accident lors de l'activité, l'intervenant sur place prévient le responsable légal, ou à défaut les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription, et/ou prévient immédiatement les services d'urgence (S.A.M.U.).
- en cas de maladie, l'intervenant de l'activité prévient les parents ou l'une des personnes mentionnées sur la fiche d'inscription.

Passe Sanitaire:

Les lieux sont accessibles aux enfants et aux adultes selon les règles sanitaires en vigueur à la date de l'anniversaire. Un contrôle sera effectué à l'entrée de chaque lieu où se dérouleront les anniversaires.

Pour la sécurité de tous, les enfants ne doivent en aucun cas être en possession de médicament.

Article 8 : Assurance et responsabilité

Les enfants inscrits dans le cadre de « Fêter son anniversaire à Puteaux » sont placés sous la responsabilité de la Ville à partir du moment où le parent organisateur est présent sur le lieu de la fête et où ils ont été enregistrés auprès de l'intervenant, et cela jusqu'au pointage de leur départ. En dehors des horaires de la fête, les titulaires de l'autorité parentale et/ou le parent organisateur sont responsables des enfants.

La Ville est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge par l'activité.

Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant cette activité, ainsi que les accidents dont celui-ci pourrait être victime sans que la responsabilité de la Ville soit engagée.

Afin d'éviter toute perte ou détérioration, il est interdit d'apporter des objets de valeur. A ce titre, la ville de Puteaux n'assure pas la garde des objets de valeur et de sommes d'argent. Elle ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Article 9 : Modalités de fonctionnement des anniversaires à Jungle Lebaudy Park

L'activité « Fête ton anniversaire au Jungle Lebaudy Park » est proposée aux enfants de 5 à 9 ans. Elle se déroule les samedis et dimanches en période scolaire, de 13h45 à 17h dans un des chalets du centre de loisirs Lebaudy sur l'île de Puteaux, spécialement dédié. La séance est composée de 1h15 de jeux dans les différentes salles à thème du chalet et d'un goûter. Les activités sont assurées par deux animateurs de la ville de Puteaux, dont l'arrivée est prévue dès 13h30. Le nombre d'enfants est de 15 maximum.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous présenter lors du créneau réservé, il vous est demandé de bien vouloir prévenir le service jeunesse au 01.46.92.96.00 dès que possible. Chaîne d'intégrité du document : 2F 9D 90 75 A1 E7 81 98 E2 83 F5 60 1F 55 89 C2

AR préfecture : 092-219200623-20240619-DEM-2024-191bis-AR Reçu en préfecture le : 24/06/2024
Publié le : 24/06/2024
Par : CECCALDI-RAYNAUD Joëlle Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/345973

Article 10 : Modalités de fonctionnement des anniversaires au cinéma Le Central

L'activité « Fête ton anniversaire au cinéma Le Central » est proposée aux enfants de 5 à 11 ans. Elle se déroule les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire, de 13h45 à 17h45 au cinéma Le Central. Elle débute par la séance de cinéma (placée sous la responsabilité du parent accompagnateur) qui commence à 14h précisément (séance ouverte au public) et se poursuit après le film à l'espace cocktail du cinéma (lieu privé et dédié) avec différents jeux, selon l'âge des enfants (jeu du « Qui suis-je? », jeux musicaux et chorégraphies, tours de magie, chasse aux trésors) mais aussi mise en scène d'une photo souvenir et un goûter. Les activités sont assurées à l'espace Cocktail du cinéma par deux animateurs de la ville de Puteaux, dont l'arrivée est prévue avant la fin du film. Le nombre d'enfants est de 15 maximum.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous présenter lors du créneau réservé, il vous est demandé de bien vouloir prévenir le cinéma Le Central au 01.47.74.52.64 dès que possible.

Article 11 : Modalités de fonctionnement des anniversaires à la piscine Marius Jacotot

L'activité « Fête ton anniversaire à la piscine Marius Jacotot » est proposée aux enfants de 6 à 12 ans. Elle se déroule les mercredis en période scolaire, de 14h30 à 18h à la piscine Marius Jacotot. L'arrivée des enfants se fera 15 minutes avant le début de chaque créneau, à savoir, 14h30-16h; 15h30-17h; 16h30-18h. La séance dure 40 minutes dans le bassin où se trouve une structure gonflable sur laquelle les enfants peuvent jouer. S'ensuit un goûter pour fêter l'anniversaire de l'enfant. Les activités sont assurées par deux maîtres-nageurs sauveteurs et des agents d'accueil de la ville de Puteaux. Deux groupes peuvent être accueillis par créneaux, avec au maximum 15 enfants par groupe.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous présenter lors du créneau réservé, il vous est demandé de bien vouloir prévenir l'agent d'accueil de la piscine Marius Jacotot au 01.55.23.03.22 dès que possible.

Article 12 : Modalités de fonctionnement des anniversaires à l'Espace Jules Verne

L'activité « Fête ton anniversaire à Jules Verne » est proposée aux enfants de 8 à 12 ans. Elle se déroule les samedis en période scolaire, de 14h00 à 16h30 à l'Espace Jules Verne. La séance dure 2h30. Elle consiste en une séance de karaoké et des jeux dans l'espace animation (lieu privé et dédié). Les enfants partageront ensuite un goûter et une photographie souvenir. Les activités sont assurées par un animateur de la Ville. Le nombre d'enfants est de 10 au maximum.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous présenter lors du créneau réservé, il vous est demandé de bien vouloir prévenir le Puteaux Point Info au 01.47.96.88.10 dès que possible.

Article 13 : Modalités de fonctionnement des anniversaires au gymnase de l'écoles des Bergères

L'activité « Fête ton anniversaire au gymnase des Bergères » est proposée aux enfants de 7 à 14 ans. Elle se déroule les samedis et dimanches en période scolaire, de 13h30 à 17h dans le gymnase de l'école des Bergères. La séance est composée de 1 h d'ateliers récréatifs sur le thème du foot, d'un match de 45 minutes et d'un goûter. Les activités sont assurées par deux animateurs de la ville de Puteaux, dont l'arrivée est prévue dès 13h15. Le nombre d'enfants est de 10 minimum et 14 maximum (y compris l'enfant qui fête son anniversaire).

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous présenter lors du créneau réservé, il vous est demandé de bien vouloir prévenir le service jeunesse au 01.46.92.96.00 dès que possible.

Document certifié conforme à l'original https://publiact.fr/documentPublic/345973